



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
12 SEPTEMBRE
2023

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Jésabelle Dicaire, Pierre Bertrand, Benoit Millette,
Dominique Primeau, André Mathieu et Jean-Philippe Comeau.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par le soussigné, Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, pour être tenue au 543, rue Notre-Dame, Montebello, à **18 h 30, le 12 septembre 2023** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1- Demande d'autorisation numéro 2023-0023 pour la propriété sise au 639-641, rue Notre-Dame, dont les numéros de lot sont le 5722151 et 5722152, afin de permettre l'installation de deux nouvelles enseignes, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

2-Demande d'autorisation numéro 2023-0135 pour la propriété sise au 592-594, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361946, afin de permettre une transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

Donné à Montebello ce 12 septembre 2023.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
12 SEPTEMBRE
2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Avis de convocation

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Urbanisme

4.1 Demande d'autorisation numéro 2023-0023 pour la propriété sise au 639-641, rue Notre-Dame, dont les numéros de lot sont le 5722151 et 5722152, afin de permettre l'installation de deux nouvelles enseignes, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

4.2 Demande d'autorisation numéro 2023-0135 pour la propriété sise au 592-594, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361946, afin de permettre une transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

5. Période de questions des citoyens

6. Levée de la séance.



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
12 SEPTEMBRE
2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **12 septembre 2023 à 18 h 30** à la salle du conseil sise au 543, rue Notre-Dame, Montebello (église) et à laquelle sont présents Pierre Bertrand, Benoît Millette, Dominique Primeau et Jésabelle Dicaire.

Les conseillers André Mathieu et Jean-Phillipe Comeau ont motivé leur absence.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 0 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. Avis de convocation

Le secrétaire, monsieur Mario B. Briggs, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

2023-09-137

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-138

4. Urbanisme

4.1 Demande d'autorisation numéro 2023-0023 pour la propriété sise au 639-641, rue Notre-Dame, dont les numéros de lot sont le 5722151 et 5722152, afin de permettre l'installation de deux nouvelles enseignes, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation numéro 2023-0023 pour la propriété sise au 639-641, rue Notre-Dame, dont les numéros de lot sont le 5722151 et 5722152, afin de permettre l'installation de deux nouvelles enseignes, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE ladite propriété se situe dans la zone commerciale 3-C du règlement de zonage numéro Z-17-01 dont une cour avant donne sur la rue principale ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 s'applique ;

CONSIDÉRANT QUE les documents soumis avec la demande pour installer deux (2) nouvelles enseignes ;

CONSIDÉRANT QUE les critères dudit règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles enseignes s'harmonisent avec le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation numéro 20230816-01 du Comité consultatif d'urbanisme du 16 août 2023.

Il est proposé par Benoît Millette.

QUE le conseil municipal approuve la demande d'autorisation numéro 2023-0023 pour la propriété sise au 639-641, rue Notre-Dame, dont les numéros de lot sont le 5722151 et 5722152, afin de permettre l'installation de deux nouvelles enseignes, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-139

4.2 Demande d'autorisation numéro 2023-0135 pour la propriété sise au 592-594, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361946, afin de permettre une transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

Madame Jésabelle Dicaire, ayant un intérêt dans cette demande, se retire de la salle à 18h39.

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation numéro 2023-0135 pour la propriété sise au 592-594, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361946, afin de permettre une transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite propriété se situe dans la zone commerciale 3-C du règlement de zonage numéro Z-17-01 dont une cour avant donne sur la rue principale ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 s'applique ;

CONSIDÉRANT QUE les documents soumis avec la demande ;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

CONSIDÉRANT QUE les échantillons soumis ;

CONSIDÉRANT QUE les critères dudit règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle façade s'harmonise avec le milieu bâti environnant ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation numéro 20230816-02 du Comité consultatif d'urbanisme du 16 août 2023.

Il est proposé par Dominique Primeau.

QUE le conseil municipal approuve la demande d'autorisation numéro 2023-0135 pour la propriété sise au 592-594, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361946, afin de permettre une transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions pour le public

Il y a 0 personnes qui assistent à la séance.

6. Levée de la séance extraordinaire à 20h42.

Il est proposé par Benoît Millette.

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 19 septembre 2023


Nicole Laflamme
Mairesse


Mario B. Briggs
Directeur général agréé et
Greffier-trésorier

